

Département des Hauts-de-Seine  
**VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES**

***DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL***

**SEANCE ORDINAIRE DU 06 AVRIL 2014**

NOMBRE DE MEMBRES  
 composant le Conseil : 35  
 en exercice : 35  
 présents : 34  
 représentés : 0  
 pour : 34  
 abstentions : 0  
 contre : 0

**OBJET : CREATION DE 10 POSTES DE MAIRES-ADJOINTS**

L'An deux mille quatorze, le six avril à dix heures dix minutes, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le trente et un mars, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire

**Etaient présents** : L. VASTEL, A. BULLET, D. LAFON, S. BOURDET, P. RIBATTO, M. GALANTE-GUILLEMINOT, M. FAYE, F. GAGNARD, C. BIGRET, S. LE ROUZES, E. CHAMBON, V. RADAORISOA, JP. AUBRUN, C. ALVARO, JL. DELERIN, R. BENMERADI, JM. DURAND, V. FONTAINE-BORDENAVE, J. N'GALLE-EBOA, ME. MORIN, JC. PORCHERON, S. CROCI, T. NAPOLY, AM. MERCADIER, R. LHOSTE, M. FOULARD, JM. GASSELIN, P. BUCHET, A. SOMMIER, F. ZINGER, G. MERGY, D. BEKIARI, S. CICERONE, C. MARAZANO

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absent excusé** : JJ. FREDOUILLE

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : M. Emmanuel CHAMBON est désigné pour remplir ces fonctions

Le Conseil,

Vu la loi n° 82-974 du 19 novembre 1982 précisant en son chapitre III les dispositions relatives à l'effectif des Conseils Municipaux et au nombre des Adjointes,

Vu les articles L 2122.1 et L 2122.2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le Conseil Municipal de Fontenay-aux-Roses est composé de 35 membres,

Sur la proposition du Maire,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup>** : la création de 10 postes d'Adjointes au Maire

**Article 2** : la présente délibération prend effet à compter de ce jour.

**Article 3** : Ampliation de la présente délibération sera transmise à

- M. le Préfet des Hauts de Seine
- M. le Trésorier Municipal

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Et ont signé les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,  
 Laurent VASTEL



Certifié exécutoire  
 Compte tenu de la réception  
 En Préfecture le 09/04/2014  
 Publication/Affichage le 09/04/2014  
 Pour le Maire et par délégation  
 La Directrice Générale Adjointe des services